

Présents: Maud LORENZI, Cédric GRUBER, Nathalie RODRIGUEZ, Pascal LAUX, Hubert MANGIN, Marie-Madeleine BRAULT, Juline KAUFMANN, Christelle VICENTINI, Gaëtan MULLER, Anne FOTRE.

1. Informations préalables

1.1 Commission travaux

Mme la Maire rappelle que le compte rendu de la 1^{ère} commission travaux a été transmis avec l'ordre du jour.

Salle René Bertin : Mme la Maire indique que la commune a reçu un **avis favorable de la sous-préfecture** concernant la salle René-Bertin, à la suite du contrôle de sécurité.

Travaux et mises en conformité réalisés : - installation d'une alarme incendie ; - modification des portes des toilettes pour l'accessibilité PMR ; - nettoyage et vérification de la hotte de cuisine ; - contrôle complémentaire de l'installation photovoltaïque.

Il est précisé que : - le contrôle photovoltaïque a été imposé du fait d'une évolution réglementaire ; - le coût du contrôle externe s'est élevé à 1 300 €, pris en charge par Solyron ; - la salle conserve sa classification actuelle d'établissement recevant du public ; - l'avis favorable vaut pour 5 ans. La décision est affichée à la salle René Bertin.

Aires de jeux et équipements

Le contrôle annuel des aires de jeux, du gaz et de l'électricité est présenté par Pascal LAUX.

Constats principaux

- **Salle** : une prise sans terre, le reste est conforme.
- **Gaz** : aucun problème signalé.
- **Aire de jeux** :
 - fixations à reprendre sur plusieurs jeux ;
 - jeux présentant du mouvement au sol ;
 - grande balançoire jugée instable, avec recommandation de dépose/déplacement ;
 - jeu à ressort à déposer et remettre en place ;
 - éléments en bois abîmés sur plusieurs structures ;
 - toiture de la cabane à revoir ;
 - skatepark : une tôle est dessoudée.

Suites envisagées

- condamnation plus propre de la petite cabane ;
- organisation d'une **journée de travaux** avec la commission travaux et les élus volontaires ;
- identification des pièces à remplacer et des achats nécessaires.

1.2 Réunion du SiscoDelb (syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle)

Un retour est réalisé par Juline KAUFFMANN qui a participé à la réunion du Siscodelb.

Points abordés

- changement de dénomination de la structure (→ SDE54)
- rappel de son rôle :
 - subventions pour travaux électriques ;
 - enfouissement ;
 - réseau Orange / fibre ;
 - bornes électriques ;

- pour les communes de moins de 2 000 habitants, gestion de la taxe sur l'électricité ;
- reversement de la majeure partie de cette taxe aux communes.

Observations

- la commune peut bénéficier d'un dispositif départemental utile pour les travaux électriques ;
- le dernier versement de taxe est arrivé tardivement, ce qui a décalé son inscription comptable sur 2026 ;
- des élections de délégués ont eu lieu.

1.3 Réunion du syndicat intercommunal (gestion des déchets - SIRTOM)

Un compte rendu détaillé est présenté sur la réunion tenue la veille à Hatrizze par Anne FOTRE.

Élections

- Président élu : Julien BESSEDJERARI.
- 8 vice-présidences ont été attribuées, avec une répartition thématique :
 - habitat / Énergie Nouvelle
 - communication, prévention, sensibilisation
 - personnel / juridique
 - fiscalité, taxes, redevance incitative
 - déchetteries
 - collecte des encombrants / déchets sauvages
 - logistique des transports
 - utilisation de collecte / chantier d'insertion

Autres décisions

- vote des indemnités du président et des vice-présidents ;
- vote des délégations du président ;
- annonce d'une prochaine réunion sur le rapport d'activité ;
- organisation future de visites pour les nouveaux élus afin de mieux comprendre le fonctionnement du service.

2. Situation financière 2025 – Budget principal

2.1 Présentation générale

Mme la Maire présente un support pédagogique sur le rôle du budget communal ; la distinction entre **fonctionnement** et **investissement** ; les recettes principales de la commune ; les contraintes d'équilibre budgétaire ; le rôle des différents acteurs (commune, secrétaire de mairie, trésorier).

Il est rappelé que le budget de fonctionnement finance les dépenses courantes ; l'investissement finance les projets ; la commune ne peut pas emprunter pour le fonctionnement ; la capacité d'autofinancement conditionne la possibilité d'investir.

2.2 Difficulté sur le CFU 2025

Le maire indique qu'un **écart de 15 000 €** subsiste entre le logiciel communal et les données du trésorier.

Origine supposée : bug informatique lié à l'amortissement des études du bar associatif.

Position retenue

Le trésorier a établi une attestation permettant d'affecter les résultats 2025 ; de voter le budget 2026 ; en attendant la régularisation définitive du **CFU** avant le 30 juin.

Le conseil accepte de s'appuyer sur les chiffres du trésorier, qui font foi.

2.3 Analyse financière globale

Tendances relevées

- charges de fonctionnement globalement stables ;
- produits de fonctionnement stables ;
- CAF brute positive ;
- CAF nette négative affectée par les investissements récents ;
- encours de dette en baisse en 2025 ;
- capacité de désendettement en amélioration, bien qu'encore marquée par les projets récents.

Explications données

Les investissements importants des dernières années concernent notamment : la requalification et traversée du centre du village ; le café associatif ; les travaux d'amélioration énergétique de la mairie.

La maire souligne que la commune investit beaucoup pour sa strate ; elle va chercher des financements externes importants ; la situation reste suivie mais n'est pas considérée comme alarmante par le trésorier ni par la sous-préfecture.

Point de vigilance

Les futurs investissements devront être : priorisés ; phasés ; fortement cofinancés.

3. Affectation des résultats 2025

Mme la Maire rappelle qu'en raison des règles applicables au CFU, elle doit se retirer au moment du vote. (et sort de la salle du Conseil Municipal).

Le conseil constate les résultats 2025 sur la base de l'attestation du trésorier.

Résultats de clôture – budget principal

- **Investissement** : déficit cumulé d'environ **-122 000 €**
- **Fonctionnement** : excédent cumulé d'environ **149 000 €**
- **Résultat global** : excédent d'environ **27 009 €**

Décision : Constatation des résultats 2025 : adoptée à l'unanimité

4. Fiscalité 2026 – Vote des taux

Le conseil examine les bases prévisionnelles 2026 pour la taxe foncière sur le bâti ; la taxe foncière sur le non-bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Mme la Maire propose de **maintenir les taux inchangés**, considérant : le contexte économique ; la possibilité d'équilibrer le budget sans hausse ; l'augmentation mécanique des bases décidée au niveau national.

Produit attendu

- produit fiscal estimé : **68 437 €**
- allocation compensatrice : **1 240 €**

Décision : Maintien des taux d'imposition 2026 : adopté à l'unanimité

Taux – taxe foncière sur le bâti : 27.44%

Taux – taxe foncière sur le non bâti : 17.44%

Taux – taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.69%

5. Subventions 2026

Le conseil examine les subventions versées en 2025 et les propositions pour 2026.

Principes retenus

- **pas de subvention** à Caméra Des champs en 2026 (année blanche, pas de festival) ;
- **pas de subvention** au foyer rural pour les jeux intervillages (pas d'édition 2026) ;
- harmonisation à **50 €** pour plusieurs associations ;
- inscription d'une subvention prévisionnelle de **1 500 €** au budget assainissement, sans certitude de versement effectif.

Associations concernées

Subventions maintenues ou proposées notamment pour : - comité d'entraide aux handicapés ; Intervention ; Secours populaire français ; Souvenir français ; Resto du Coeur ; association Rose ; Une Rose Un Espoir.

Décision : Proposition de subventions 2026 validée.

6. Transport méridien

Le conseil revient sur la question du **transport scolaire méridien**.

Mme la Maire rappelle qu'une réunion d'informations s'est tenue avec les familles et nourrices concernés.

Éléments rappelés

- coût 2025 : environ **14 845 € (devis 2026/2027 : 16 000 €)**
- inscription 2026 : environ **9 500 €**, correspondant à un arrêt en cours d'année scolaire

Il est rappelé que les familles concernées ont été informées qu'une décision définitive serait prise lors de cette séance.

Décision : Le conseil décide à l'unanimité de **mettre fin au transport méridien à compter de juillet 2026** ; les familles devront s'organiser à partir de **septembre 2026**. Mme la Maire informera les familles, la ville de Jarny, l'intercommunalité OLC et l'école Pablo Picasso.

7. Budget principal 2026

7.1 Section de fonctionnement

Dépenses réelles prévues : 191 944 €

Dépenses d'ordre : 67 705 €

Total dépenses : 259 649.45 €

Principales évolutions : hausse des charges générales : énergie ; carburant ; entretien éclairage public ; balayage ; taille des haies et arbres ; hausse des charges de personnel : évolution de carrière d'un agent ; volonté de rendre le poste technique plus attractif ; maintien de certaines dépenses contraintes ; baisse des charges financières grâce au remboursement d'emprunts à court terme.

Recettes réelles prévues : 259 649.45 €

Recettes d'ordre : 0

Total recettes : 259 649.45 €

Les recettes de fonctionnement sont estimées en hausse, notamment grâce : à la fiscalité ; aux dotations ; aux droits de mutation ; à la taxe sur l'électricité ; aux loyers ; aux remboursements d'assurance ; à l'excédent reporté.

Décision : Budget principal 2026 – section de fonctionnement : adopté à l'unanimité

7.2 Section d'investissement

Orientations

Mme la Maire présente 2026 comme une année de **maîtrise de l'investissement**, afin de : terminer les reports ; limiter les nouveaux engagements ; restaurer des marges de manœuvre pour 2027 et au-delà.

Dépenses principales prévues

- report du déficit d'investissement ;
- remboursement des emprunts ;
- subvention AFR restante ;
- columbarium ;
- petits travaux sur bâtiments publics ;
- panneaux / voirie ;
- éclairage public ;
- matériel informatique.

La tondeuse et certains équipements du bar associatif ont été retirés ou différés, faute de cofinancement sécurisé.

Dépenses : 243 197.95 €

Recettes : 243 197.95 €

Décision : Budget principal 2026 – section d'investissement : adopté à l'unanimité

8. Budget assainissement 2026

Le maire rappelle que le **CFU assainissement 2025** a été voté en mars 2026.

8.1 Résultats 2025

Investissement : excédent cumulé de 5 832 €

Fonctionnement : excédent cumulé de 10 459 €

Résultat cumulé : 16 291,72 €

Cet excédent s'explique notamment par : des provisions non consommées ; des travaux prévus mais non réalisés ; des dépenses de maintenance reportées.

8.2 Budget 2026

Fonctionnement

- dépenses réelles prévues : environ **40 491 €**
- budget global de fonctionnement : **67 965 €**

Investissement

- budget global : **33 306 €**

Points notables

- maintien de la taxe d'assainissement à **4 €/m³** ;

- inscription de crédits pour :
 - maintenance ;
 - contrôles ;
 - éventuels travaux ;
 - amortissements ;
 - remboursement des emprunts.

Décision : Budget assainissement 2026 : adopté à l'unanimité

9. Situation de l'assainissement – échanges techniques

Pascal LAUX transmet au Conseil Municipal les retours de la visite technique récente de la station.

Constats

- compteur de mesure des volumes traité non fonctionnel ;
- difficulté à suivre précisément les volumes et la fréquence de maintenance ;
- hausse possible de la facture d'électricité liée à la fatigue des pompes ;
- une cuve présente un défaut d'étanchéité ;
- une vanne est mal positionnée, favorisant l'envasement ;
- niveau des boues très élevé.

Enjeux

- enlèvement et traitement des boues ;
- remise en état
- réflexion sur un **transfert de compétence** au syndicat / Soiron.

Orientation politique

La maire et plusieurs élus se disent plutôt favorables à un transfert, sous réserve : - d'évaluer les conditions de reprise ; - de mesurer le coût des remises en état ; - de préserver autant que possible le niveau de redevance pour les habitants.

10. Nominations au Comité Consultatif d'Action Sociale

Le conseil examine la composition du **CCAS**.

Membres extérieurs proposés par Mme la Maire

- Philippe Jacquemin
- Dominique Schwartz
- Cyril Vicentini (au titre du foyer rural)

Motifs

- renouvellement des membres ;
- implication locale ;
- participation du foyer rural au financement du repas des anciens.

Décision : Composition validée à l'unanimité par le conseil municipal

11. Constitution de la liste pour la CCID

Le conseil doit proposer une liste de **24 personnes** pour la **Commission communale des impôts directs (CCID)**.

Rappel

La commission : - est consultative ; - intervient sur l'évaluation foncière et locative ; - nécessite des personnes : - majeures ; - imposées dans la commune ; - connaissant le territoire.

Le conseil échange sur plusieurs noms afin de constituer la liste, y compris avec des personnes extérieures propriétaires ou imposées sur la commune.

Décision

Liste de 24 noms arrêtée par le conseil, pour transmission à l'administration fiscale, qui désignera ensuite les titulaires et suppléants. (cf. délibération en annexe)

12. Délibération SACEM

Mme la Maire présente le contrat SACEM souscrit par la commune, d'un montant d'environ **150 € par an**.

Objet

Permettre la couverture des animations musicales, théâtrales ou culturelles organisées : par la commune et par le foyer rural agissant pour le compte de la commune.

Décision : Délibération approuvée pour mandater le foyer pour les activités culturelles et les concerts d'été et pour formaliser cette prise en charge.

13. Questions diverses

13.1 Fossé route de Grisières

Mme FOTRE évoque un problème de fossé et d'écoulement des eaux après arrachage d'une haie route de Grisières.

Constats

- disparition partielle du guidage de l'eau ;
- stagnation et écoulement sur la route ;
- nécessité de clarifier :
 - l'état antérieur ;
 - les responsabilités ;
 - les autorisations nécessaires pour intervenir.

Suite

- prise de contact envisagée avec les services compétents ;
- sujet à réexaminer.

Actions à suivre

Finances / budget

- poursuivre la régularisation du **CFU 2025** avec l'éditeur du logiciel ;
- transmettre et exécuter les budgets votés ;
- suivre les possibilités de cofinancement pour les futurs investissements.

Travaux

- organiser une journée d'intervention sur l'aire de jeux ;
- condamner proprement la petite cabane enfants ;
- obtenir les devis manquants sur l'éclairage public ;
- poursuivre la réflexion sur les priorités de voirie.

Assainissement

- chiffrer les travaux urgents sur la station ;
- étudier l'enlèvement et le traitement des boues ;
- reprendre contact avec le syndicat compétent pour envisager un transfert.

Vie communale

- informer les familles de l'arrêt du transport méridien ;
- informer les personnes désignées au CCAS ;
- transmettre la liste CCID à l'administration fiscale ;
- formaliser la délibération SACEM.

⇒ ***Prochain conseil municipal le vendredi 22 mai à 20h30.***